



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 10 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 10 avril, à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : Mrs PICARD, PILEYRE, GIUDICI, NADALIN, MIOTTE,
Mmes RENOFFIO, GUERET, BARRE, RESCH, CHIPPEAUX

Absents excusés : M. SAIAH, M. NISSOU, Mme BEUGNET

Approbation des Comptes-rendus de Conseil du 09.01 et 11.03.15

Monsieur le Maire donne lecture des 2 derniers comptes rendu de Conseil du 09 janvier et du 11 mars 2015.

Le Conseil n'émet aucune remarque.

Vote des 3 taxes

Après examen de l'état 1259 établi par les services fiscaux et suite à la préparation du Budget Primitif 2015, la Commission Finances propose de ne pas augmenter les impôts en 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

* Vote les trois taux applicables pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 8.42 %
- Foncier Bâti : 14.71 %
- Foncier Non Bâti : 43.75 %

d'où un produit fiscal attendu de **189 067 €**.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

✚ vote les taux d'imposition 2015 ci-dessus.

Compte administratif 2014 UPE

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du service de l'UPE 2014 s'élevant à :

En fonctionnement :

43 640,71 € en dépenses,
70 696,12 € en recettes.

En investissement :

34 601,96 € en dépenses,
23 865,69 € en recettes

Le solde d'exécution s'élève à + 27 055,41 €

Le solde d'exécution s'élève à - 10 736,27 €

Le résultat de clôture s'élevant à + **16 319,14 €**.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✚ vote le compte administratif tel que présenté.

Compte de Gestion 2014 : UPE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le

compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** le compte de gestion tel que présenté.

Affectation des résultats 2014 : UPE

Le Maire propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif du service de l'UPE, exercice 2014 ;
 - ⇒ en recettes de fonctionnement à l'article 002 :
* 16 319,14 €
 - ⇒ en dépenses d'investissement à l'article 001 :
* 10 736,27 €
 - ⇒ en recettes d'investissement à l'article 1068 :
* 10 736,27 €

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** l'affectation telle que présenté.

Budget Primitif 2015 : UPE

Le Maire présente au Conseil Municipal le B.P. 2015 du Service de l'UPE s'élevant à 57 700 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 39 627 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** le Budget Primitif 2015 tel que présenté.

Reversement excédent UPE : à la commune

Les deux unités de production d'électricité photovoltaïque ont fait l'objet d'un contrat avec EDF qui garantit un tarif réglementé pendant 20 ans. La centrale du groupe scolaire Saint Exupéry a été mise en service le 14 novembre 2009 et la centrale de la Maison des Arches a été mise en service le 22 mai 2010.

Ces deux unités dégagent des excédents.

Le Maire propose de reverser au budget de la Commune la somme de 21 000 €. Cette somme sera inscrite au BP 2015, section fonctionnement à l'article 672 : « reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement ».

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ approuve le versement de la somme de 21 000 € sur le Budget 2015 de la commune.

Convention « carte avantages bibliothèque »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prise le 06 octobre 2011, nous autorisant à passer une convention avec le Conseil Régional de Franche Comté pour l'attribution d'un chéquier d'avantages culturels pour les jeunes de moins de 30 ans, afin de faciliter et d'accroître l'accès gratuit des jeunes aux bibliothèques.

Pour la cinquième année consécutive, le dispositif qui a subi une évolution par l'édition d'un «Pack Avantages Jeunes a été reconduit pour une durée de 1 an. La région versera 5 € par « coupon avantages bibliothèque » remis par le titulaire de la carte auprès de la médiathèque.

Le remboursement sera effectué à partir du bordereau remise rempli par la médiathèque accompagné des talons justificatifs au 30 des mois novembre, avril et août.

Considérant la volonté permanente de favoriser le développement des actions culturelles, le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ accepte les termes de cette nouvelle convention,
- ✚ autorise le Maire à signer la convention avec la Présidente du Conseil Régional de Franche Comté et le Président du CRIJ

Dossier de demande subvention « Club aérostatique »

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier et d'un dossier complet émanant de l'Association « Club aérostatique » sollicitant la commune pour l'obtention d'une subvention.

Cette subvention permettrait à l'Association de financer un projet d'installation d'une clôture rectangulaire pour protéger la cuve à gaz.

Après avoir pris connaissance du dossier de demande de subvention, le Maire propose d'allouer une subvention de 200 € à cette association.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ✚ alloue subvention de 200 €

Questions diverses

M. MIOTTE

M. Miotte souhaiterait connaître la suite donnée à la demande de subvention de l'Association au Cœur de Foussemagne que nous avons laissé en instance lors du dernier conseil.

Le Maire répond qu'un mail lui a été transmis par ses soins et qu'il attendait la réponse que la Présidente. Cependant, il verra directement avec elle.

Mme BARRE

Mme Barré rappelle que la chasse à l'œuf a eu un franc succès cependant elle déplore de ne pas avoir vu plus d'enfants des membres du Conseil.

M. Miotte n'a pas été prévenu en tant que conseiller mais à travers du bulletin et se serait bien que le Conseil soit consulté avant de préparer ce genre de manifestation.

Il souhaiterait être éclairé sur le dossier du portail : le Maire répond que le portail fonctionne, et qu'il n'y a plus qu'à le programmer.

Il aimerait aussi savoir qui a entrepris les travaux de reprise des plaques d'égouts rue 3 des Chemins : M. Nadalin répond que les travaux ont effectués sous la responsabilité de la CCTB.

M. Miotte aimerait connaître le planning concernant la préparation du budget. Et connaître la situation de la synagogue ainsi que les travaux du virage.

Nous attendons le rapport de la Sodeb pour pouvoir solder cet épineux dossier qu'est la synagogue. Nous avons réunion jeudi et il s'est avéré que les chiffres n'étaient pas tout à fait cohérents, ils doivent refaire leur rapport.

Il aimerait savoir pourquoi la grue a été retirée.

Nous avons fait un courrier à l'entreprise pour demander de l'enlever.

La séance a été levée à 22 h 35.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

